

**United Nations
SECURITY
COUNCIL**

**Nations Unies
CONSEIL
DE SECURITE**

UNRESTRICTED
S/1127
16 janvier 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE SUR LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DE LA BELGIQUE
AU CONSEIL DE SECURITE

En exécution des dispositions des articles 14 et 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu de Son Excellence M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, un télégramme, en date du 6 janvier 1949, m'indiquant que Son Excellence M. Fernand Van Langenhove, représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies et, en son absence, M. Joseph Mizot, sont habilités à représenter la Belgique au Conseil de sécurité.

A mon avis ce télégramme constitue des pouvoirs suffisants.
